

230, Route du Pont de la Pyle - 39260 MAISOD



DÉLIBÉRATION N° M_2024_0020 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 / 05 / 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

Date de convocation : 16 / 05 / 2024

Nombre de Membres	Présents	Excusé(s)	Absent(s)	Pouvoir(s)
11	11			
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention(s)	
	11			

Étaient présents: M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, M. Régis LACROIX, Mme Julie REVY, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, M. Julien BUFFAUT, Mme Delphine BARTHET, Mme Sonia MORNICO, M. Franck GANEVAL.

Procuration(s):

Étai(en)t Absent(s) / Excusé(s):

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID: 039-213903073-20240522-M_2024_0020-DE

À été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Mme Céline GROS

OBJET : SICTOM DU HAUT-JURA – Installation des conteneurs semi-enterrés

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'installation des conteneurs semi-enterrés sur la commune.

L'équipement de la commune est prévu au 1er semestre 2024.

La dotation adaptée à la population et à la configuration de la commune est la suivante : 5 cuves marrons pour les ordures ménagères et 4 cuves jaunes pour les déchets recyclables implantés comme suit :

- Route du Pont de la Pyle : 1 cuve marron et 1 cuve jaune
- Rue du Mont du Cerf: 1 cuve marron et 1 cuve jaune
- Salle polyvalente: 1 cuve marron et 1 cuve jaune
- Zone Artisanale: 1 cuve marron et 1 cuve jaune
- Route du lac (aire de pique-nique) : 1 cuve marron
- Parking « Neige & Plein Air » Plage: 1 cuve marron et 1 cuve jaune

Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'installation de 11 conteneurs semi-enterrés aux emplacements susvisés.

ÉMET un avis favorable pour la mise à disposition à titre gracieux des terrains communaux susvisés au SICTOM du Haut-Jura.

APPROUVE la convention à venir entre la commune de MAISOD et le SICTOM du Haut-Jura

AUTORISE le maire à signer ladite convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Michel BLASER